

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Séance du : 27/11/2021 à 10H30 Lieu : Ancienne Ecole – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 novembre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 septembre 2021
- 2) Inventaire zones humides
- 3) Décisions modificatives Budget Assainissement
- 4) Protection des captages
- 5) Recrutement agent administratif en vue du départ en retraite de la secrétaire de mairie
- 6) Questions diverses:

	LES PARTICIPANTS
Présents :	Patrick Pellissier, Gérard Beaudonnat, Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Céline Silberberg, Carine Gardet, Philippe Guittard, Jérôme Pellissier, Ophélie Roux
Absents représentés :	
Absents non représentés :	
Participants à la réunion :	

✓ Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Céline Silberberg est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du 29 septembre 2021 :

Approuvé à l'unanimité

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

2. Inventaire des zones humides

Le SAGE Sioule propose un plan des zones réellement humide suite aux expertises de terrain et consultation publique. D'autre part les propriétaires ont été préalablement informés de la création de ce plan et des contraintes qui en découleront. Le plan est soumis à validation par le conseil municipal.

La demande de validation est soumise au vote :

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

3. Décision modificative budget assainissement

Suite à la demande d'un administré d'être exempté de la taxe d'assainissement car d'après lui ils est en assainissement autonome. A la demande de M le Maire une vérification par le SPANC sera effectuée. En attendant la taxe payée lui sera remboursée.

Un jeu d'écriture doit donc être effectué afin d'équilibrer les budgets recette et dépense.

La décision modificative du budget est soumise au vote :

Pour	10
Contre	1
Abstention	0

4. Protection des captages

Suite à la présentation des trois devis des propositions d'établissement des protections des captages de la commune, M le Maire demande l'autorisation de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau

Pour rappel:

	Captage Pessade	Captage La Martre	Total
Entreprise Lacombe	13 690 € HT	13 460 € HT	27 150 € HT
Entreprise Dacko	6 000 € HT	6 800 € HT	12 800 € HT
ONF	18 358 € HT	22 130 € HT	40 488 € HT

Le conseil municipal autorise M le Maire à faire une demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau à

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

M le Maire demande si le conseil accepte de rajouter un ordre du jour, le conseil accepte, il sera rajouté au point 5.

5. Convocation des électeurs de la section de Souverand

Suite à la demande d'un administré qui désire acquérir une partie d'un terrain sectional qui jouxte sa propriété, M le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de mettre en place une consultation des électeurs de la section de Souverand.

La mise en place de la consultation est soumise au vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	1

La consultation sera donc mise en place.

6. Recrutement d'un agent administratif en vue du départ en retraite de Mme Massoubre Secrétaire de Mairie

Le centre de gestion propose une personne pour remplacer Mme Massoubre qui partira au 1^{er} aout 2022. Cette personne serait embauchée par le centre de gestion puis mise à disposition de la Mairie de Saulzet le Froid pour 24 heures par semaine.

Cette personne débuterait à partir du 1^{er} janvier 2022 en binôme avec Mme Massoubre afin de se familiariser avec le poste.

M le Maire demande l'avis du conseil municipal pour accepter cette personne.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le recrutement d'un agent par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

7. Questions diverses

- Travaux forestiers à la plaine piste forestière du buron du Regardet et du Creux :
 Il est demandé si une remise en état des pistes est prévue. M le Maire répond qu'une remise en état est prévue par les sociétés d'exploitation forestière.
- Demande de mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal du dossier signalétique de Dôme Sancy Artense.
- A propos des commémorations des 8 mai et 11 novembre :
 Il est à déplorer qu'il y ait un manque d'intérêt pour ces commémorations.
- M le Maire demande à ce que le travail sur le bulletin municipal 2022 débute dès à présent. La commission communication sera convoquée prochainement.